

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 avril 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 V. 57 Vœu relatif à la suppression de postes de RASED et de remplaçants dans l'Education nationale.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant qu'après les suppressions de postes d'enseignants spécialisés ces dernières années, le Ministère de l'Education nationale et l'Académie de Paris veulent de nouveau supprimer à la rentrée 2012, 46 postes supplémentaires à Paris dont 4 dans le 11^e arrondissement ;

Considérant que les personnels des Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) sont les grands sacrifiés de la nouvelle vague de suppression de postes au sein de l'Education nationale ;

Considérant que le rôle des RASED est essentiel pour remédier aux difficultés de certains élèves avant qu'elles ne se transforment en échec scolaire durable ;

Considérant que le résultat de ces choix aboutit à démanteler les réseaux de RASED, à alourdir les tâches des enseignants spécialisés, augmentant le nombre d'écoles dans lesquels ils doivent intervenir, pénalisant aussi les enseignants et les élèves ;

Considérant qu'aux suppressions de postes de RASED s'ajoute la suppression de 34 postes de remplaçants dans la Capitale, alors que certains enseignants n'ont pas été remplacés cette année ;

Considérant que la suppression de postes de remplaçants aura aussi pour conséquence de limiter les temps de formation ;

Considérant que cette décision est la conséquence brutale du choix du Gouvernement de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite dans le contexte de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et marque le désengagement croissant de l'Etat de l'Education nationale, qui n'est plus aujourd'hui une priorité pour les pouvoirs publics ;

Considérant que ces projets génèrent de vives inquiétudes parmi la communauté scolaire du 11^e arrondissement ; une pétition de plus de 650 signatures des comités FCPE transmise au Ministre a été transmise par la municipalité du 11^e arrondissement ;

Considérant que M. Patrick BLOCHE, Maire du 11^e arrondissement et Député de Paris a attiré l'attention de l'Inspecteur d'académie par courrier dès le 16 décembre dernier, interpellé le Ministre de l'Education nationale d'abord par courrier le 16 janvier 2012, puis en posant une question écrite publiée au journal officiel le 7 février 2012, enfin en posant une question orale dans le cadre de la séance publique du 16 février consacrée à l'Education nationale ;

Considérant que M. Jacques DAGUENET, adjoint au Maire d'arrondissement, est intervenu auprès du Rectorat le 10 janvier 2012, et, dans un courrier auprès du Ministre de l'Education nationale, M. Luc CHATEL le 13 février 2012-03-09 ;

Considérant que les mesures proposées à la rentrée 2012 ne peuvent que dégrader encore un peu plus les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des professeurs ;

Sur la proposition de Mme Hélène Bidard, du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, le Conseil de Paris,

Emet le vœu :

- Que le Maire de Paris intervienne auprès du Ministre de l'Education nationale Luc CHATEL et de l'Académie de Paris pour qu'ils renoncent à la suppression des 4 postes de RASED dans le 11^e et des postes de remplaçants.
- Qu'un collectif budgétaire complémentaire soit voté pour rétablir les postes supprimés.